

années. Derrière la façade juridique que constitue la codification d'un nouveau régime international de la mer territoriale, du plateau continental et des zones marines et sous-marines de la haute mer reposent les problèmes fondamentaux d'une coopération et d'une organisation mondiales dont dépend la survie même de l'espèce humaine.

J'ai parlé il y a un instant de la Conférence mondiale sur la population du mois d'août prochain au cours de laquelle on se penchera pour la première fois sur les répercussions de la croissance démesurée de la population survenue au cours du siècle actuel et notamment depuis la Seconde Guerre mondiale. Une conférence connexe portant sur les problèmes alimentaires mondiaux se tiendra à Rome en novembre. La Session extraordinaire des Nations Unies sur les matières premières qui vient tout juste de prendre fin a envisagé le problème des denrées et des autres matières premières dans une optique différente, soit celle de l'impact sur le développement des perturbations du système commercial et monétaire causées par les récentes majorations substantielles du prix de plusieurs produits de base, plus spécialement le pétrole.

Toutes ces conférences se rapportent à un problème fondamental, celui des pressions croissantes exercées par la demande de ressources terrestres limitées. A la Conférence sur le droit de la mer, on tentera pour la première fois de réglementer et de répartir équitablement les ressources biologiques et minérales d'une partie gigantesque du globe. Les mers et les océans recouvrent environ 70 % de la surface terrestre; on ne fait que commencer à prendre conscience de leurs richesses et de leurs limites. Mais déjà les limites et le caractère fini des ressources biologiques et de leur capacité d'absorption des polluants ne sont devenus que trop manifestes.

M'adressant à un auditoire des Maritimes, je ne crois pas trop insister sur l'importance de la mer, de la protection de la mer et de la gestion ordonnée des ressources marines. Les premiers établissements de cette région et l'existence même de votre collectivité au cours des siècles ont été en fonction de la mer et du commerce maritime que le Canada effectuait par l'intermédiaire de vos ports. Les conclusions de la conférence de Caracas auront des répercussions précises et directes sur l'avenir des Maritimes.

La Conférence élaborera des projets de conventions internationales tout comme ce fut le cas lors des conférences précédentes. La grande nouveauté sera la codification des concepts nécessaires en matière de gestion, de réglementation et d'établissement du